

REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 24 mai 2016 à 18h30

L'an deux mille seize et le mardi cinq avril à dix neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du Conseil à Nogaro sous la présidence de Madame Elisabeth DUPUY-MITTERRAND et sur sa convocation.

Etaient présents : **ARBLADE-LE-HAUT** : VERRIER Jean-Marie, **BOURROUILLAN** : BRAZZALOTTO Michel, **CAUPENNE d'ARMAGNAC** : ORTEGA-HUESO Josiane et GUICHEBAROU Patrick, **CRAVENCERES** : DARBEAU Jacqueline, **ESPAS** : CAZERES Pierre, **LE HOUGA** : FITAN Jacques, MANCIET Aline, DUPOUY André et MENACQ Bernard, **LANNE-SOUBIRAN** : IMBERT Yves, **LAUJUZAN** : Aoustou Frédéric, **LOUBEDAT** : SEMPE Bernard, **LUPPE-VIOLLES** : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, **MAGNAN** : DUCLAVE Jean, **MANCIET** : CAPDEPONT Pierre, CENENT Frédéric et SOULES Philippe, **MONGUILHEM** : DUCERE Jean, **MONLEZUN d'ARMAGNAC** : BENESSIA Christiane, **MORMES** : TARTAS Régis, **NOGARO** : PEYRET Christian, COMBRES Roger, LARRIEU Edith, BELTRI Joseph, MARQUE Magali, LAPEYRE Josiane, GARET Gilles, HAMEL Bernard **PERCHEDE** : MARIN Alain, **SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC** : SAINT-MARTIN Thierry, **SAINTE-GRIEDE** : SAINT-PE Anne-Marie, **SAINTE-MARTIN d'ARMAGNAC** : ARTIGOLE Eric, **SALLES d'ARMAGNAC** : HEBERT Benoît, **SION** : DUPUY-MITTERRAND Elisabeth, **SORBETS** : LAMOTHE Laurent, **TOUJOUSE** : TARTAS Jacques, **URGOSSE** : BARRAIL Bernard.

Absents excusés : **BETOUS** : MENGELLE Jean-Marie, **LE HOUGA** : FEUILLET-GALABERT Patricia (pouvoir à MANCIET Aline), **NOGARO** : CARRERE-CAMPISTRON Christine.

Absents : MUNOZ Sophie.

Secrétaire de séance : SAINT-PE Anne-Marie

Date de convocation : 25 mars 2016

* *Approbation du compte - rendu du Conseil du 1^{er} mars 2016*

* *Budgets / Finances* :

- *Présentation des budgets prévisionnels 2016*
- *Détermination et vote des taux de fiscalité 2016*
- *Vote des budgets 2016*
- *Délibérations afférentes au budget*

* *Groupement de commandes pour les travaux de mise en accessibilité et de sécurisation de la Cité scolaire*

* *Convention de mutualisation de l'ingénierie économique avec Gers*

Développement

* *Subvention 2016 au CLAN et à l'Office de Tourisme*

* *Voirie : recrutement d'un emploi aidé*

* *Enfance Jeunesse : fonds de concours pour les travaux réalisés au CLAN*

* *Renouvellement et majoration de l'adhésion à Parlem TV*

* *Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du 19 avril 2016 : avis et désignation d'un représentant*

* *SPANC : Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) de l'assainissement non collectif*

* *SPL Midi Pyrénées Construction : remplacement d'Alain MARIN*

* *Questions diverses*

I. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil du 1^{er} mars 2016

Le compte-rendu du 1^{er} mars 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. Budget / finances

Présentation des budgets prévisionnels 2016 :

Madame la Présidente expose à l'assemblée les principaux projets portés par la communauté de communes, ainsi que les services et actions régulières de cette dernière. Elle rappelle en outre les écritures comptables résultant du vote du compte administratif et de l'affectation du résultat.

Elle indique enfin que le budget a été établi avec un maintien des taux de fiscalité, notamment sur la base des échanges de la commission « Finances » du 21 mars 2016.

Elle présente ensuite de manière synthétiques les sections d'investissement et de fonctionnement tant en dépenses qu'en recette en lien avec les documents transmis préalablement à l'ensemble des conseillers communautaires.

Budgets annexes : les budgets annexes n'appellent aucune observation

Détermination et vote des taux de fiscalité 2016 :

La Présidente demande à l'Assemblée délibérante de fixer les taux pour 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **DECIDE**, à l'unanimité, d'appliquer pour 2015, les taux de fiscalité directe locale suivants :

▪ Taxe d'habitation (T.H) :	7.18 %
▪ Taxe sur le Foncier Bâti (T.F.B) :	7.59 %
▪ Taxe sur le Foncier Non Bâti (T.F.N.B) :	29.52 %
▪ Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :	7.35 %

Au regard des cette évolution, Madame la Présidente, invite chaque commune et plus particulièrement celles ayant des charges transférées, à tenir compte de cette décision afin de limiter au maximum l'impact fiscal sur les contribuables du territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **DECIDE**, à l'unanimité, d'appliquer pour 2016, un taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 11,55 %.

Vote des budgets 2016 :

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif principal 2016 de la Communauté de Communes,

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » (SPANC) 2016 de la Communauté de Communes,

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Annexe « Voirie » 2016 de la Communauté de Communes.

Délibérations afférentes au budget :

* *Groupement de commandes pour les travaux de mise en accessibilité et de sécurisation de la Cité scolaire*

Madame la Présidente **EXPOSE** :

La commune de Nogaro doit engager des travaux de sécurisation et de mise en accessibilité du parking de la cité scolaire. Dans ce cadre, les contraintes organisationnelles obligent à réaliser les travaux durant les vacances d'été.

Les travaux relatifs au stationnement des cars, au cheminement piéton et à la réorganisation de la voie de circulation, ayant un impact sur la voirie d'intérêt communautaire relevant de la Communauté de Communes, il appartient à la Communauté de Communes de réaliser dans le même temps les travaux de revêtement de la voirie, comme cela a été évoqué lors des commissions Finances du 21 mars et Voirie du 23 mars.

En conséquence, afin de simplifier au maximum les interventions des différentes parties, Madame la Présidente **PROPOSE** de mettre en œuvre un groupement de commandes. Le projet de convention correspondant a été remis aux membres du Conseil Communautaire dans le dossier accompagnant la convocation.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE, l'engagement des travaux de refaçonnement de la rue d'Estalens aux abords de la cité scolaire à Nogaro et la signature d'une convention de groupement de commandes comme exposé ci-dessus,

APPROUVE, la désignation de la commune de Nogaro comme coordonnateur du groupement,

AUTORISE, Madame la Présidente à signer tout document et à entreprendre toutes les démarches relatives à cette décision.

** Convention de mutualisation de l'ingénierie économique avec Gers Développement*

Madame la Présidente **EXPOSE** :

En application de la loi NOTRE, les actions et moyens mis en œuvre en faveur du développement économique relèvent de la compétence des intercommunalités.

Pour faire face aux réductions de ressources qui s'appliquent à tous, et en concertation avec le Conseil départemental du Gers, des intercommunalités du Département et la CCI du Gers ont décidé de mutualiser la prospection et l'accueil de nouvelles entreprises ainsi que l'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets au sein de l'association Gers Développement.

Pour ce qui concerne la CCBA, elle était déjà adhérente à Gers Développement (3300 euros /an), à la Bourse du Foncier et de l'Immobilier d'Entreprises (120 euros/an) et 4 communes du territoire (Le Houga, Laujuzan, Monguilhem et Saint-Martin d'Armagnac) participent à l'opération Soho-Solo.

Il est proposé de regrouper l'ensemble de ces actions dans une convention et un financement uniques (5000 euros). Le projet de convention correspondant a été remis aux membres du Conseil Communautaire dans le dossier accompagnant la convocation.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE, le partenariat proposé par Gers Numérique et la signature d'une convention comme exposé ci-dessus,

AUTORISE, Madame la Présidente à signer tout document et à entreprendre toutes les démarches relatives à cette décision.

** Subvention 2016 au CLAN et à l'Office de Tourisme*

Madame la Présidente rappelle les crédits provisionnés pour accompagner le fonctionnement de l'Office de Tourisme lors du vote du Budget Prévisionnel 2016, à savoir 113 000 euros. Elle indique que cette proposition a fait l'objet d'une présentation en commission finances préalablement à son inscription au budget prévisionnel.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE,

- le versement d'une subvention de fonctionnement pour 2016 de 113 000 euros à l'Office de Tourisme dans le cadre des missions confiées dans la convention d'objectifs ;

- l'actualisation de la convention d'objectifs ;

AUTORISE Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.

Madame la Présidente rappelle les crédits provisionnés dans Budget Prévisionnel 2016 pour accompagner la mission déléguée au CLAN dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), à savoir 210 000 euros. Elle indique que cette proposition a fait l'objet d'une présentation en commission finances préalablement à son inscription au budget prévisionnel.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
APPROUVE le versement d'une subvention d'équilibre pour 2016 de 210 000 euros au CLAN dans le cadre des missions confiées dans le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF,
AUTORISE Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.

** Voirie : recrutement d'un emploi aidé*

Madame la Présidente rappelle les échanges survenus lors des dernières commissions « Finances » et « Voirie » et la proposition de recruter un jeune de moins de 26 ans pour une durée de 3 ans dans le cadre du dispositif « Emplois d'avenir ». Elle expose de manière synthétique aux membres du Conseil Communautaires les mesures qui accompagnent le dispositif.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
APPROUVE, le recrutement d'un contrat aidé dans le cadre du dispositif « Emplois d'avenir »,
AUTORISE Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.

** Enfance Jeunesse : fonds de concours pour les travaux réalisés au CLAN*

Madame la Présidente rappelle les échanges survenus lors des dernières commissions « Finances » et la proposition de procéder au versement d'un fonds de concours à la commune de Nogaro afin de contribuer à la rénovation du bâtiment qui accueille notamment des activités extra scolaires. Le montant du fonds de concours sollicité s'élève à 14 726 euros soit 6% du montant des travaux.
Après échanges avec le PETR du Pays d'Armagnac, il s'avère que des fonds LEADER peuvent être mobilisés dès lors que la Communauté de Communes attribue 10 000 euros. En conséquence Madame la Présidente propose l'attribution d'un fonds de concours de 10 000 euros et précise que, conformément à la réglementation, ce montant est inférieur à la part d'autofinancement supportée par la commune.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
APPROUVE, le versement du fonds de concours ci-dessus à hauteur de 10 000 euros.
AUTORISE Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.

** Renouvellement et majoration de l'adhésion à Parlem TV*

Madame la Présidente **EXPOSE** :

En 2015 la Communauté de Communes rappelle l'adhésion a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes à l'association Parlem TV pour un montant de 40 euros.

Une demande de subvention est parvenue à la Communauté de Communes en 2016 et dans la mesure où la Communauté de Communes n'accorde pas de subvention de fonctionnement à des associations en dehors des missions qui font l'objet d'une convention d'objectif, elle **PROPOSE** de majorer le montant de la cotisation annuelle en le portant à 200 euros comme les statuts de l'association le permettent.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
Yves IMBERT ne prend pas part au vote,
APPROUVE, le renouvellement de l'adhésion à Parlem TV pour un montant de 200 euros,
AUTORISE Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.

III. Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CADC) du 19 avril 2016 : avis et désignation d'un représentant

Avis :

Madame la Présidente informe l'Assemblée qu'une Commission Départementale d'Aménagement Commercial se tiendra le 19 avril prochain afin d'émettre un avis sur la nouvelle demande déposée pour la création d'un supermarché généraliste à dominante alimentaire de 2500 m² et d'un Drive 5 pistes à Nogaro. Elle invite ensuite l'Assemblée à se prononcer à nouveau sur ce dossier qui désormais ne comprend plus de galerie marchande.

Suite aux débats et échanges, un vote à bulletins secrets est ensuite réalisé pour connaître le point de vue du Conseil Communautaire. Ce vote aboutit aux résultats suivants :

- Favorable : 18
- Défavorable : 12
- Abstention : 9

Désignation d'un représentant :

Madame la Présidente **EXPOSE** :

La Préfecture du Gers a reçu un dossier de demande d'autorisation CDAC pour la création d'un supermarché généraliste à dominante alimentaire de 2500 m² et d'un Drive 5 pistes sur la commune de Nogaro.

La réunion de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial qui examinera ce dossier se réunira le 19 avril 2016 à 14h30.

Conformément à l'arrêté du 13 avril 2015 modifié et compte tenu de l'implantation de ce projet, Madame la Présidente se trouve membre de cette CDAC à deux titres :

- Présidente de l'EPCI d'implantation du projet, la communauté des communes du Bas Armagnac
- Présidente du syndicat mixte du "SCOT DE GASCOGNE"

En conséquence, dans la mesure où elle représentera le SCoT de Gascogne, elle doit donc se faire représenter au titre de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac.

Elle précise que Monsieur Christian PEYRET, Maire de Nogaro et vice président de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac, ne peut siéger à cette CDAC qu'en tant que Maire de la commune d'implantation du projet et demande donc au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner un représentant pour cette commission.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE, M. Alain MARIN comme représentant de la Communauté de Communes à la CDAC du 19 avril 2016,

AUTORISE Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.

IV. Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPOS) de l'assainissement non collectif :

Madame la Présidente indique que conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui appartient d'exposer à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public. Ce rapport est destiné notamment à l'information des usagers.

Le RPOS du Service Public d'Assainissement Non Collectif a été remis à chaque conseiller communautaire. Il n'appelle aucune observation de l'Assemblée.

V. SPL Midi-Pyrénées Construction : remplacement d'Alain MARIN

Madame la Présidente **EXPOSE** :

Par délibération du 12 novembre 2014, le Conseil Communautaire avait désigné Alain MARIN pour représenter la Communauté de Communes à la Société Publique Locale Midi-Pyrénées Construction dont elle assurait préalablement la présidence. N'occupant désormais plus cette fonction et d'un commun accord avec Alain MARIN, elle propose sa candidature en remplacement d'Alain MARIN pour représenter la Communauté de Communes auprès de cette structure.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE, la proposition ci-dessous,

DESIGNE, Elisabeth DUPUY-MITTERRAND comme représentante de la Communauté de Communes à la SPL Midi-Pyrénées Construction,

AUTORISE Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.

VI. Questions diverses :

Recensement des besoins en panneaux « Stationnement Handicapés » :

A la demande de Christiane BENEZIA, Madame la Présidente indique qu'un recensement sera entrepris auprès des secrétariats de mairie afin de connaître les besoins en matière de fourniture de panneaux « Stationnement Handicapés » et d'organiser le cas échéant la mise en œuvre d'une commande groupée.

Culture :

Il est rappelé aux membres du Conseil Communautaire le spectacle « le huit envolé » qui se déroulera le 08 avril à 20h30 dans le cadre de la résidence Culturelle de territoire.

Groupements Hospitalier de Territoire :

Madame la Présidente informe l'Assemblée des inquiétudes que soulèvent les « Groupements Hospitaliers de Territoire » pour l'évolution du Centre Hospitalier de Nogaro et le manque de concertation avec les élus locaux. Elle indique qu'un rendez-vous a été sollicité par Mme la Députée, Gisèle BIEMOURET, auprès du ministère de la Santé afin d'obtenir des éclairages et des informations plus précises sur les conséquences de ce dispositif.

Développement Economique :

Christian PEYRET rappelle le projet de Salon de l'Economie et de l'Innovation Locale programmé au mois d'octobre prochain. Il indique qu'une commission Economique sera organisée prochainement pour mobiliser les élus et organiser le travail préparatoire par l'intermédiaire de groupes thématiques.

Enfin, le film promotionnel réalisé en collaboration avec la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour est présenté au Conseil Communautaire.

Aucune autre question diverse n'étant abordée, la Présidente clôture la séance à vingt heures quarante.

La Présidente,

Elisabeth DUPUY-MITTERRAND.